

Bureau du Conseil de gestion du 3 février 2023

Délibération n°2023-05

Le 3 février 2023

Modalités d'attribution de concours financiers – Nettoyeurs Sub-Aquatiques – Organisation d'une journée de sensibilisation et de nettoyage sous-marin sur le site de la plage Thiers

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;
- Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022/241 du 29 novembre 2022 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PN MBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PN MBA_del_cdg_2021_24 du Conseil de gestion de 01/07/2021, portant sur les modalités d'attribution des concours financiers ;
- Vu la demande de subvention de Nettoyeurs Sub-Aquatiques (NSA) en date du 13 décembre 2023 pour un montant de 4 900 € (soit 21 % du budget total),

Considérant la contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PN MBA, en particulier les finalités 1 et 14 : « Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau » et « Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation » ;

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

- Avis favorable
 Avis défavorable

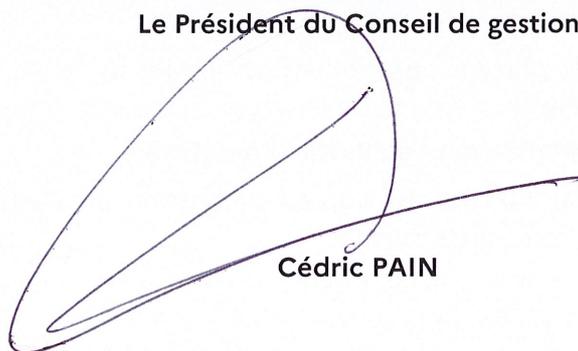
Le bureau du conseil de gestion du Parc naturel du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier par subvention aux personnes physiques ou morales suivantes :

| Nom du bénéficiaire | Libellé du projet | Montant de la subvention proposé |
|---------------------------|--|----------------------------------|
| Nettoyeurs Sub-Aquatiques | Organisation d'une journée de sensibilisation et de nettoyage sous-marin sur le site de la plage Thiers « NSA DAY 2023 » | 4 900 € |

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



Cédric PAIN